



équiper pour agir

FORMATION CSE VOLET CSSCT

Du 03 au 07 octobre 2022
(5 jours)

outiller au mandat

CETTE FORMATION S'ADRESSE À TOUS LES MEMBRES CGT ÉLUS EN CSE ET LES MEMBRES AUX CSSCT (ARTICLE L2315-18 ET R2315-9 ET SUIVANTS).

IL EST PRÉFÉRABLE D'AVOIR SUIVI AU PRÉALABLE LES STAGES S'IMPLIQUER DANS LA CGT (EX ACCUEIL) ET PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT (EX NIVEAU 1).

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

- Prendre conscience de la dimension du champ d'intervention des représentants C.S.E. au CSSCT.
- Assumer les missions et le rôle de prévention des représentants au CSSCT, dans l'intérêt des salariés, en étroite collaboration avec le syndicat CGT.
- Déterminer la notion de risque, dans le cadre de l'organisation et le contenu du travail.
- Elaborer des actions de préventions à partir de l'évaluation du risque.

CONTENU PRINCIPAL DE LA FORMATION

- Approche CGT sur le travail, la santé au travail et la prévention.
- Approche légale et syndicale pour la mission SSCT.
- Les interlocuteurs et le fonctionnement du CSE sur les questions de SSCT.
- Action de l' élu en cas d'accident du travail.
- Analyser les risques pour développer la prévention.

HORAIRE & LIEU

8 h 30 à 17 h 00 le 1er jour, les horaires suivants seront déterminés en commun.

A l'Union Départementale de la Mayenne, 17 rue Saint Mathurin à Laval (près de la salle polyvalente).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Au plus tard, un mois avant la date de début du stage, déposer une autorisation d'absence pour formation syndicale, économique et sociale, auprès de l'employeur (Modèle de courrier dans dossier formation UD).

En même temps, s'inscrire impérativement à l'aide de la fiche d'inscription jointe dans le dossier formation UD et l'adresser à l'Union Départementale CGT de la Mayenne.

LE COÛT DE LA FORMATION CSSCT DES REPRÉSENTANTS CSE EST PRIS EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR : 5 JOURS POUR LES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 300 SALARIÉS, 3 JOURS POUR LES AUTRES ENTREPRISES OU ÉTABLISSEMENTS (SAUFS CONDITIONS PLUS FAVORABLES).